

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LAGARDERE SCA

Société en commandite par actions au capital de 799.913.044,60 €.
Siège social : 4, rue de Presbourg, Paris 16e (75).
320 366 446 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les actionnaires de la société Lagardère SCA sont informés qu'ils sont convoqués le vendredi 3 mai 2013 à 10 heures au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli à Paris 1er (75) en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Rapport de la gérance (rapport de gestion sur la marche des affaires sociales et du Groupe et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012).
- Rapport spécial de la gérance sur les attributions gratuites d'actions.
- Rapport spécial de la gérance sur les options de souscription et d'achat d'actions.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Rapport du Président du conseil de surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, sur les comptes consolidés et sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les autorisations financières demandées à l'Assemblée.
- Rapport de la société MAZARS sur les informations sociales et environnementales.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Affectation du résultat ; distribution des dividendes.
- Autorisation à donner à la Gérance d'opérer sur les actions de la Société.
- Nomination de Madame Aline SYLLA-WALBAUM en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de 4 ans en remplacement de Monsieur Didier PINEAU-VALENCIENNE, démissionnaire de ses fonctions.
- Nomination de Madame Soumia MALINBAUM en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans en remplacement de Madame Amélie OUDEA-CASTERA, démissionnaire de ses fonctions.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre des valeurs mobilières complexes ne donnant pas accès au capital de la Société.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre avec droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre sans droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité au moins égal à cinq jours des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par voie d'offre au public ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité au moins égal à cinq jours des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par voie d'offre au public ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre sans droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par voie de placement privé ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner à la gérance d'augmenter, dans le cadre des plafonds fixés, le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières de toute nature destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'un apport en nature ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Limitation globale du montant des augmentations de capital et du montant des emprunts pouvant résulter des autorisations précédentes.

- Autorisation à donner à la gérance d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes et attribution gratuite d'actions aux actionnaires ou élévation du nominal des actions existantes.
- Autorisation à donner à la Gérance d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées des options de performance (options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société) ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner à la Gérance d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux de la Société des actions de performance (actions gratuites) de la Société ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner à la Gérance d'attribuer aux salariés et dirigeants des sociétés qui sont liées à la Société des actions gratuites de la Société ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner à la gérance d'émettre des actions réservées aux salariés du groupe LAGARDERE dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe ; renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Limitations globales du nombre d'actions et d'options de souscription et d'achat d'actions pouvant être attribuées aux salariés et dirigeants.
- Autorisation à donner à la gérance de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.
- Modification et/ou mise en harmonie des articles 9 bis, 10, 12-3° et 19 des statuts de la Société.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le texte des résolutions présentées par la gérance et soumises à l'approbation de l'assemblée est paru dans l'édition du BALO du 22 mars 2013 (avec un rectificatif dans l'édition du 27 mars 2013). Ce texte est disponible sur le site internet de la Société (www.lagardere.com) dans la rubrique « Assemblée générale 2013 », rubrique accessible sur la page d'accueil.

Participation à l'assemblée :

Tout actionnaire inscrit dans les comptes de la Société, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée en y assistant personnellement ou en votant à distance, ou en s'y faisant représenter.

Conformément aux dispositions légales, il sera justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement comptable, le 29 avril 2013, à zéro heure, heure de Paris, des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'Intermédiaire Inscrit pour son compte dans les comptes nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, les Grands Moulins de Pantins - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin.

Modes de participation à l'assemblée :

1° - Participation personnelle à l'assemblée :

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée pourront :

- soit demander une carte d'admission à l'aide du formulaire papier qui leur sera adressé avec la convocation, formulaire qui devra être complété, signé et renvoyé à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES à l'aide de l'enveloppe libre réponse qui sera jointe à la convocation ;
- soit demander une carte d'admission par voie électronique en faisant la demande par internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS : cette plateforme de vote sera accessible, pour les actionnaires nominatifs inscrits dans les comptes de la Société, via le site Planetshares de BNPPARIBAS dont l'adresse électronique est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com> ;
- les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels (identifiant et mot de passe leur permettant de consulter habituellement leur compte nominatif sur le site Planetshares de BPSS), et se rendre sur la page « Mon espace actionnaire – Mes assemblées générales » ;
- les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif administré chez un prestataire de service d'investissement (banque, établissement financier,...) recevront avec leur courrier ou courriel de convocation un identifiant qui leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe par voie postale ou par courriel pour ceux qui auront déjà communiqué leur adresse mail .
- après s'être connecté au site Planetshares, il conviendra de suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme sécurisée VOTACCESS et demander une carte d'admission ;
- dans le cas où un actionnaire nominatif ne serait plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il pourra contacter la société BPSS avec le numéro de téléphone suivant mis à sa disposition (01) 57 43 34 00 ;
- soit se présenter le jour de l'assemblée, muni d'une pièce d'identité, aux guichets qui seront spécialement prévus à cet effet.

Les demandes de cartes d'admission effectuées par des actionnaires non résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes de titres nominatifs de la Société (article L.228-1, 7ème alinéa du Code de commerce) tenus par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, devront être transmises par courrier à ce dernier via leur Intermédiaire Inscrit et être accompagnées, pour pouvoir être prises en compte, d'une attestation dudit Intermédiaire Inscrit, de telle sorte que la Société ou son mandataire puisse vérifier sans contestation possible leur qualité d'actionnaire au 29 avril 2013 à 0h00, soit à la « Record Date ».

Au cas où les actions seraient détenues via plusieurs intermédiaires successifs, une attestation devra alors être établie par chacun de ces intermédiaires.

2° - Vote à distance :

Les actionnaires ne désirant pas ou ne pouvant pas assister personnellement à cette assemblée auront alors la possibilité de voter à distance à l'aide :

— du formulaire papier qui leur sera adressé avec la convocation ;

— du formulaire électronique accessible via la plateforme sécurisée VOTACCESS, dans les conditions et selon les modalités exposées ci-dessus pour l'obtention d'une carte d'admission ;

3° - Pouvoir au président :

Les actionnaires ne désirant pas ou ne pouvant pas assister personnellement à cette assemblée auront également la possibilité d'adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, ce qui équivaudra à donner pouvoir au Président de l'assemblée d'émettre un vote en faveur des résolutions présentées ou agréées par la Gérance :

— soit à l'aide du formulaire papier qui leur sera adressé avec la convocation ;

— soit à l'aide du formulaire électronique accessible via la plateforme sécurisée VOTACCESS dans les conditions et selon les modalités exposées ci-dessus pour l'obtention d'une carte d'admission ;

4° - Représentation par un tiers :

Enfin, les actionnaires ne désirant pas ou ne pouvant pas assister personnellement à cette assemblée auront la possibilité de se faire représenter par toute personne de leur choix :

— soit à l'aide du formulaire papier qui leur sera adressé avec la convocation ;

— soit à l'aide du formulaire électronique accessible via la plateforme sécurisée VOTACCESS dans les conditions et selon les modalités exposées ci-dessus pour l'obtention d'une carte d'admission ;

— soit par l'envoi d'un courriel (e.mail) à l'adresse électronique suivante « paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com » ; ce courriel devra obligatoirement contenir leurs nom, prénom, adresse et identifiant d'actionnaire auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ; ce courriel devra être signé électroniquement à l'aide d'un procédé de signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification de l'actionnaire garantissant son lien avec le contenu du courriel auquel elle s'attache (article 1316-4 du Code civil) ; l'actionnaire devra faire son affaire de l'obtention des certificats ou clefs de signature électronique nécessaires. La révocation du mandat ainsi donné pourra se faire selon la même procédure par courriel adressé à la même adresse électronique ; celle-ci ne servira qu'à la notification ou à la révocation du mandat, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Obtention des formulaires.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les formulaires de demande de carte d'admission, de vote par correspondance et de procuration et les enveloppes libre réponse prévues à cet effet seront adressés avec la lettre de convocation à tous les actionnaires et intermédiaires inscrits dans les comptes de la Société à la date d'envoi de cette dernière.

En tout état de cause, ces formulaires pourront être obtenus sur simple demande effectuée auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Service Assemblées générales
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN CEDEX

Les demandes correspondantes devront avoir été déposées ou être parvenues à l'adresse ci-dessus au plus tard le 27 avril 2013 pour pouvoir être prises en compte.

Dates de prise en compte des formulaires et des votes.

Pour pouvoir être pris en compte :

— les formulaires papier de demande de carte d'admission, de vote par correspondance et de procuration devront parvenir, après avoir été complétés et signés, à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, le mardi 30 avril 2013 à zéro heure, heure de Paris, au plus tard ;

— les votes à distance, les désignation ou révocation de mandats pourront être effectuées via la plateforme VOTACCESS à compter du 12 avril jusqu'au 2 mai 2013 à 15h, heure de Paris ; il est toutefois conseillé de ne pas attendre la date ultime pour se connecter, notamment en cas de demande de mot de passe ;

— les notifications de désignation ou de révocation de mandats effectuées par courriel signé électroniquement devront avoir été réceptionnées au plus tard le jeudi 2 mai 2013 à 15 heures, heure de Paris ;

Les votes par correspondance et les procurations émis par des actionnaires non résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes nominatifs de la Société, devront être transmis par lettre à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (CTS Assemblées générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex) via leur Intermédiaire Inscrit et ne pourront être pris en compte par cette dernière qu'à la condition que l'identité des actionnaires correspondants lui ait été divulguée, soit volontairement, soit à la demande de la Société ou de son mandataire conformément à la législation française.

Lorsqu'un actionnaire aura soit exprimé son vote à distance, soit donné une procuration, soit demandé une carte d'admission, il ne pourra alors plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Dépôt de questions écrites :

Les questions écrites qui seraient posées par les actionnaires devront être envoyées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Gérance de la Société à compter de la date de convocation de l'assemblée générale et au plus tard le vendredi 26 avril 2013.

Pour pouvoir être prises en compte, ces demandes devront, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être accompagnées d'une attestation d'inscription à la date de la demande dans les comptes nominatifs tenus par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES pour le compte de la Société.

Les questions écrites qui seraient posées par des actionnaires non résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes nominatifs de la Société, ne pourront être prises en compte que si elles sont transmises à la Société via cet Intermédiaire Inscrit accompagnées d'une attestation de ce dernier, de telle sorte que la Société puisse vérifier sans contestation possible leur qualité d'actionnaire.

Mise à disposition de la documentation :

Les documents et renseignements visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.lagardere.com>), rubrique « assemblée générale du 3 mai 2013 » au plus tard le vendredi 12 avril 2013.

Ils seront, avec les autres documents et renseignements prévus par la loi et relatifs à cette assemblée, tenus à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société, 42, rue Washington – Immeuble Monceau – Bureau 13, à Paris 8ème (75), à compter au plus tard du 12 avril 2013.

La gérance.

1301315